

## Début 2017, Publifin gâtait encore son CA

### GOVERNANCE Les rémunérations ont chuté depuis lors

- ▶ Les anciens mandataires de l'intercommunale se sont accrochés à leurs rémunérations.
- ▶ Les montants perçus en 2017 sont désormais connus avec précision.
- ▶ Ils recèlent quelques surprises.

Tancée par la commission d'enquête parlementaire et rappelée à l'ordre par le gouvernement wallon, l'intercommunale Publifin est passée en mode économie dès l'entrée en fonction de son nouveau conseil d'administration, au second trimestre 2017. La mise en ligne, jeudi 1<sup>er</sup> novembre, de ses comptes annuels sur le site de la Banque nationale de Belgique permet de comparer au plus près les coûts de fonctionnement du conseil d'administration ancienne formule (en place jusqu'au 30 mars 2017) et ceux de celui qui lui a succédé. Ces chiffres confirment que bien que dans l'œil du cyclone, les administrateurs historiques de l'intercommunale se sont accrochés jusqu'au bout à leurs émoluments.

#### Le nouveau CA de l'intercommunale coûte 10,5 fois moins que le précédent

Première constatation : comme l'avaient déjà estimé nos confrères de SudPresse, le nou-

veau CA de l'intercommunale coûte 10,5 fois moins que le précédent. Les montants précis sont aujourd'hui disponibles : alors que 41.189,09 euros ont dû être déboursés pour rémunérer le CA qu'a présidé André Gilles jusqu'au 30 mars 2017 - soit 164.756 euros sur une base annuelle -, il n'a fallu que 11.700 euros pour payer les mandataires qui ont pris la relève du 31 mars au 31 décembre. Soit cette fois, avec la même extrapolation, une rémunération globale sur l'année de 15.600 euros. La diminution du nombre d'administrateurs, le plafonnement des jetons de présence à 150 euros par réunion, le fait que plusieurs membres aient choisi de siéger à titre gratuit (notamment les nouveaux président et vice-président) expliquent cette déflation.

Deuxième constat : alors que Claude Emonts, qui était administrateur de l'intercommunale et membre d'un des comités de secteurs polémiques, a démissionné de toutes ses fonctions dès l'éclatement du scandale, la plupart des autres mandataires ont choisi de conserver leur siège jusqu'au renouvellement des instances le 31 mars. En pole position, André Denis, Denise Laurent et Pierre Stassart ont chacun perçu 5.887,47 euros pour le seul premier trimestre 2017. En outre, les deux derniers ont également obtenu, sur le même laps de temps, 10.906 euros de la filiale Nethys.

De janvier à mars toujours, André Gilles a été rémunéré 3.270,75 euros par l'intercommunale (auxquels il faut ajouter

18.769,05 euros de Nethys et 11.267,96 euros de Socofe), Dominique Drion a obtenu 1.962,49 euros de Publifin (mais aussi 3.889,08 euros de Nethys, 1891,41 euros de Socofe et surtout 9.970,01 euros de Luminus), enfin Georges Pire a été crédité de 3.924,98 euros par Publifin, de 3.890,25 euros par Nethys, de 2.153,56 euros par Socofe et enfin de 5.250 euros par Luminus. Des rémunérations qui valent donc pour la période ciblée (1<sup>er</sup> janvier au 30 mars) et pour le seul périmètre de l'intercommunale liégeoise, de nombreux administrateurs ayant d'autres mandats ailleurs.

Se pliant aux exigences de l'article 100 du Code des sociétés et à celles de la Région wallonne(1), les derniers comptes de l'intercommunale liégeoise rapportent aussi les salaires de ses dirigeants. Bénédicte Bayer, directrice générale, a ainsi perçu 28.794 euros pour l'équivalent de 0,2 temps plein. Le reste du temps, elle est responsable des ressources humaines chez Nethys et ses filiales : une fonction prestée en tant qu'indépendante et qui, selon un article du *Vif* paru l'an passé, valait en 2014 232.624 euros brut. Ses autres mandats au sein du groupe ne sont pas rémunérés, à l'exception de 900 euros reçus l'an passé de Nethys.

La directrice générale adjointe de Publifin, précise encore le rapport de l'intercommunale, est pour sa part salariée à hauteur de 147.279 euros brut. Une rémunération qui équivaut, à quelques milliers d'euros près, à celles que perçoivent les trois

**autres directeurs-adjoints actifs  
dans l'intercommunale. ■**

**JOËL MATRICHE**

(1) Lire notre enquête Remunero,

du 8 au 11 octobre dans *Le Soir*  
[https://plus.lesoir.be/182798/  
article/2018-10-08/grande-enquete-  
remunero-ce-que-gagnent-les-  
mandataires-publics](https://plus.lesoir.be/182798/article/2018-10-08/grande-enquete-remunero-ce-que-gagnent-les-mandataires-publics).